

Fbc 9 32531 A

C150  
FHC  
25738

COPIE de la lettre de M. THOURET,  
Président de l'Assemblée nationale, à  
MM. de la Garde nationale Bordelaise.

Paris, 19 Mai 1790.

CHARGÉ par un Décret de l'Assemblée nationale, Messieurs, de vous témoigner l'extrême satisfaction qu'elle a ressentie, en apprenant la démarche patriotique & généreuse que vous avez fait relativement aux malheureux événemens qui ont eu lieu à Montauban, je ne crois pas pouvoir m'en acquitter mieux qu'en vous instruisant des mouvemens que vous avez excité dans cette Assemblée.

La lecture de votre lettre a été interrompue par les plus vifs applaudissemens & par des marques de la plus vive sensibilité ; tous ceux qui étoient à la séance ont cru que vous alliez sauver un frere, un parent, un ami, & la France entiere verra dans votre dévouement patriotique, les vertus civiques qui auroient honoré les anciens peuples.

L'Assemblée a ordonné que votre lettre seroit portée au Roi, & insérée dans le procès verbal.

Je suis, Messieurs, votre très-humble & très-obéissant serviteur. Signé, THOURET,  
Président de l'Assemblée nationale.

THE NEWBERRY  
LIBRARY

---

*COPIE de la lettre écrite par M. THOURET ,  
Président de l'Assemblée Nationale , à  
Messieurs du Détachement de la Garde  
nationale Bordelaise , à Moissac.*

Paris , le 19 Mai 1790.

J'ai rempli une mission flatteuse , Messieurs , en témoignant à la Municipalité de Bordeaux & à la Garde de cette Ville , la satisfaction de l'Assemblée nationale sur l'élan de patriotisme dont elles ont donné l'exemple , à l'occasion des troubles qui ont eu lieu à Montauban. L'Assemblée , en vous donnant communication du premier Décret qu'elle a rendu le 17 de ce mois , relativement à ce malheureux événement , a voulu que je vous fissé part du plaisir qu'elle a eu en apprenant que vous alliez rétablir le calme & la tranquillité dans cette Cité. Elle supplie le Roi , par son Décret d'aujourd'hui , de vous faire passer des ordres convenables à cet objet. Songez , MM. , que ce ne sont point des ennemis que vous allez combattre , mais des freres que vous allez rallier à la grande famille. Agissez avec toute la modération qui convient en pareil cas ; songez que le fanatisme a détruit des Empires , & que le bonheur de tous ne peut exister que par l'égalité des droits & la plus intime union.

Je suis , Messieurs , &c.

*signé* , THOURET.

---

*COPIE de la lettre écrite par M. NEIRAC ,  
Député de Bordeaux à l'Assemblée  
Nationale , à MM. composant le dé-  
tachement de la Garde Bordelaise.*

Paris, le 20 Mai 1790.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES ,

J'ai eu le bonheur d'être chargé de remettre à l'Assemblée Nationale deux lettres de la Municipalité de Bordeaux , & du Conseil de la brave & généreuse Garde nationale , qui l'instruisent de votre départ pour Montauban. Des lettres me sont parvenues hier à huit heures du matin par un courrier. J'en ai fait la lecture à l'Assemblée dans un moment où elle étoit complete. Cette lecture y a produit , Messieurs , la plus vive sensation. J'ai été interrompu vingt fois par des applaudissemens universels , des membres de l'Assemblée & de tous ceux qui assistent à ses séances. Ces applaudissemens vous sont bien dus , Messieurs , & il m'a été bien doux de voir que l'on me décernoit la palme du patriotisme , & que j'étois chargé de vous l'annoncer.

Vous recevrez , Messieurs , une lettre du Président de l'Assemblée nationale , qui renferme deux Décrets auxquels vous voudrez bien vous confor-

mer; vous recevrez par la même occasion les ordres du Roi. J'en ignore la teneur; mais comme je crois que le calme est rétabli à Montauban, que les mesures sont prises pour en assurer la durée, je présume que vous ne tarderez pas à rentrer dans le sein de vos familles & à vos occupations ordinaires.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien communiquer ma lettre à tout votre détachement, de l'assurer des sentimens d'attachement & d'admiration que leur bravoure & leur générosité m'inspire, & du bonheur que je ressens d'être leur compatriote.

Je leur offre à tous sans distinction mes services: je serai trop heureux, si je puis jamais être utile à mes respectables camarades!

M. le Vicomte de Noailles, toujours également attaché à la ville de Bordeaux & à la Garde nationale, m'a singulièrement secondé dans les démarches que j'ai faites pour mettre sous les yeux de l'Assemblée cet acte de patriotisme & de générosité, dont vous venez de donner un si bel exemple. J'ai l'honneur d'être avec des sentimens fraternels & respectueux,

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Votre très-humble &  
obéissant serviteur,

NEIRAC, *signé,*

---

*EXTRAIT du procès verbal de l'Assemblée  
Nationale,*

Du Lundi 17 Mai 1790.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu son Comité des rapports, informée des troubles qui viennent d'avoir lieu dans la ville de Montauban, & persuadée qu'il est de son devoir de ne pas attendre des éclaircissémens ultérieurs, au moment où le sang des Français coule dans cette malheureuse Ville :

Décree que son Président se retirera à l'instant pardevers le Roi pour le prier de prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces, pour que le calme se rétablisse dans cette Ville, pour qu'il soit donné des ordres à tous les citoyens d'y porter la cocarde nationale, & pour que les non-catholiques y soient mis sous la sauve-garde spéciale de la Loi.

L'Assemblée nationale déclare qu'elle prendra les mesures les plus sûres pour que justice soit faite de tous ceux qui, par négligence dans leurs fonctions ou par des manœuvres séditieuses, ont excité & fomenté des désordres.

Collationné à l'original par nous Secrétaires de l'Assemblée nationale, A Paris, le 19 Mai 1790,  
*Signés*, de Champeaux - Palame, *Secrétaire*,  
Chabroud, l'Abbé Colaud de la Salcette,  
*Secrétaires*.

---

*DÉCRET de l'Assemblée Nationale.*

Du 19 Mai 1790.

L'Assemblée nationale instruite par des lettres qui lui ont été adressées directement par la Municipalité & par la Garde nationale de Bordeaux, du départ d'un détachement de quinze cents hommes de ladite Garde Nationale, à la réquisition des Officiers municipaux, & à l'effet de rétablir le calme dans la ville de Montauban,

Approuve le zèle de ladite Municipalité & de la Garde nationale, & l'attachement qu'ils ont témoigné pour les Décrets de l'Assemblée nationale, acceptés ou sanctionnés par le Roi.

Décrete que son Président sera chargé d'écrire aux Maire & Officiers Municipaux de Bordeaux, à la Garde nationale de cette Ville & au détachement de quinze cents hommes envoyés à Moissac, pour leur témoigner la satisfaction de l'Assemblée nationale, de leur patriotisme, de leur générosité & de leur zèle à maintenir les Décrets constitutionnels.

Décrete en outre que son Président leur fera parvenir une expédition du décret rendu le 17 de ce mois, & qu'il se retirera pardevers le Roi pour le supplier, en donnant les ordres nécessaires pour

rétablir la paix dans la ville de Montauban , d'employer à cet effet , s'il le juge convenable , le détachement de la Garde nationale de Bordeaux.

Décrete en outre que le Président fera chargé de présenter au Roi les deux lettres de la Municipalité & de la Garde nationale de Bordeaux.

Collationné à l'original par nous Secrétaire de l'Assemblée nationale. A Paris, le 19 Mai 1790.  
*Signés*, le Comte de Crillon ; de la Revelliere Delepeaux, *Secrétaire*, de Champeaux-Palame, *Secrétaire* ; Chabroud, *Secrétaire* ; l'Abbé Co-laud de la Salcette.

---

*COPIE de la lettre écrite à MM. les Maire & Officiers Municipaux de la ville de Bordeaux , par M. le Président de l'Assemblée Nationale.*

Paris , le 19 Mai 1790.

L'Assemblée nationale a été vivement pénétrée , Messieurs , du zele avec lequel , sur le premier bruit des événemens malheureux arrivés à Montauban , vous vous êtes empressés de faire marcher un détachement pour rétablir le calme dans cette Ville. Secourir des freres en péril ,

( 8 )

ramener un peuple égaré à sa douceur naturelle ,  
sont les devoirs les plus pressans de tous les bons  
citoyens. L'Assemblée a vu également avec un extrême  
plaisir , que vous avez concilié avec l'élan  
du patriotisme , le respect dû à la Loi , & toutes  
les mesures de la prudence. Elle me charge de vous  
en témoigner toute sa satisfaction.

Je suis , &c.

*Signé THOURET , Président  
de l'Assemblée nationale.*